



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/42/119

S/18660

3 février 1987

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-deuxième session
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-deuxième année

Lettre datée du 3 février 1987, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation
des Nations Unies

Le 1er février 1987, une bombe a explosé dans un autocar qui faisait le trajet entre Haïfa et Jérusalem. Ce car, le numéro 940 de la compagnie Egged, assurait la liaison régulière entre les deux villes et transportait des civils. Le souffle de l'explosion a blessé neuf passagers, dont un grièvement.

Le lendemain, 2 février, la faction Fatah de l'OLP, placée sous la direction de Yasser Arafat, a revendiqué cet attentat dans une émission simultanée provenant de Tunis ("Agence d'informations palestinienne") et de Bagdad ("La voix de l'OLP").

Pour tenter de justifier cet acte de terrorisme flagrant, l'OLP a eu recours à un mensonge grossier. Cet autocar civil, a-t-elle déclaré, était en réalité un autocar "militaire" et ses passagers civils n'étaient pas des civils mais des "soldats ennemis".

Cette façon de faire est typique de la tactique de l'OLP - aussi bien l'attentat que l'"explication" déformant les faits. L'OLP se rend compte que sa politique de terrorisme, qu'elle pratique depuis longtemps, répugne désormais à une bonne partie de la communauté internationale. Pour justifier la poursuite de cette politique, elle recourt à la fabrication pure et simple. En l'occurrence, elle s'est efforcée de faire d'un autocar civil un "moyen de transport militaire" et de présenter une lâche atrocité comme un "acte d'héroïsme".

La lutte contre le terrorisme exige que ces fausses accusations soient dénoncées et leurs auteurs châtiés. Israël continuera, comme toutes les autres nations dévouées à la cause de la paix, d'agir sur ces deux plans.

A/42/119
S/18660
Français
Page 2

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point intitulé "La situation au Moyen-Orient", et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

(Signé) Benjamin NETANYAHU

